DÉCLARATION DE TÉMOIN
(*Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*,
L.N.-B. 1987, chap.P-22.1, art.35(3))

FORMULE 15

LA PRÉSENTE EST LA DÉCLARATION DE _____ (*nom du témoin*),

de _____

_____ (*adresse*),

_____ (*profession*).

Les faits qui suivent sont vrais au meilleur de ce que je sais et crois personnellement. Je sais si je fais sciemment une fausse déclaration dans la présente déclaration de témoin, je commets une infraction.

Fait à _____ le _____ 20____
endroit jour et mois

Signé en présence de _____ Signature _____

45-2111 (2/91)